



QUESTIONNAIRE SUITE AUX MESURES DE CONFINEMENT FACE AU VIRUS COVID-19 ET VOTRE SITUATION VÉCUE

(Dans le cadre des droits de visite et de communication)

☛ **Réponses à renvoyer à : JM2P@outlook.fr - Avant le 20 avril 2020 - Merci.**

1. Avez-vous subi des problèmes pour faire respecter vos droits de visite et de communication, lors de cette période de confinement ?

- Oui
- Non

2. S'agit-il de :

- Droits de visite classiques,
- Résidence alternée,
- Droits de visite médiatisés,
- Autre, précisez :

3. Pour quelle raison majeure le jugement en vigueur n'est-il pas respecté ?

- Refus de l'appliquer par l'autre parent,
- Accord tacite entre les deux parents (Report des rencontres et droits),
- Absence de structure (fermeture actuelle) dans le cadre des rencontres médiatisées,
- Trop de distance malgré l'attestation de déplacement dérogatoire car il y a une non compatibilité avec les mesures prises pour le confinement (Régions différentes à traverser),
- Absence de moyens de transport (Trains, avions,...),
- Refus justifié par l'enfant/les enfants (Peur de quitter le domicile),
- Disparition de l'enfant/des enfants en compagnie de l'autre parent,
- Absence absolue de nouvelles - silence total.

4. En cas de non-respect du jugement en vigueur, avez-vous déposé plainte pour non-représentation d'enfant ?

- Oui
- Non

5. Si oui, auprès de :

- A la gendarmerie,
- Au Commissariat de Police,
- Par courrier, auprès du Procureur de la République,
- Autre, précisez :

6. En tout état de cause, avez-vous pu maintenir le lien avec l'enfant/les enfants ?

- Oui
- Non

7. Si oui, par quels moyens ?

- Par e-mails,
- Par courriers postaux,
- Par téléphone,
- Par visio-conférence, Skype, Facebook, etc...

Commentaires (facultatif)

Votre n° de département : Vous êtes : Femme : Homme :